



Commune de CERNY (Essonne)

Extrait de délibération du Conseil d'Administration

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de présents : 6

Nombre de votants : 7

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 14 avril à 16h, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Présidente, à la suite de la convocation adressée le 8 avril 2023

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mmes BARBERI, LEPAGE, VUITRY, CARPENTIER

A donné pouvoir : Mme TRIMBOUR à Mme Sylvie BARBERI

Absentes excusées : Mmes SAINGERY et FRANCISO

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BARBERI

N° 2023 / II / 1 – 7.1 : Admissions en non-valeurs

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la liste n° 3916870212 établie par Madame la Trésorerie de La Ferté-Alais en date du 14/03/2023, énumérant les titres de recettes pour lesquelles une admission en non-valeurs est souhaitable,

CONSIDÉRANT que les admissions en non-valeurs sont décidées par l'assemblée délibérante dans l'exercice de sa compétence budgétaire,

L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ

ACCEPTE d'admettre en non-valeur les titres de recettes énumérés dans la liste arrêtée par Madame la Trésorière de La Ferté-Alais en date du 14/03/2023, soit :

Exercices	Montants
2012	16,80 €
2014	15,91 €
2018	198,27 €
TOTAL	230,98 €

DIT que la somme de 230,98 euros sera imputée au chapitre 65 du budget 2023,

AUTORISE Madame la Présidente à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Marie-Claire CHAMBARET
Présidente du CCAS,

Publié le 18 avril 2023

